

Délibération n°2025-076

Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 14 novembre 2025

Point de l'ordre du jour n°2 :

Changement de dénomination de l'UFR Droit-Economie-Gestion (DEG) en UFR Droit-Economie-Management d'Orléans (DEM'O).

VU les statuts d'l'Université d'Orléans ;

VU l'avis rendu par le conseil de gestion de l'UFR DEG en date du 22 mai 2024 ;

L'UFR DEG porte la modification de DEG en DEM'O pour faire face à une évolution : passer de la gestion au management, et asseoir le positionnement de l'UFR lors de son emménagement à venir au centre-ville d'Orléans. Le conseil de gestion de l'UFR DEG a ainsi souhaité, à l'unanimité, par délibération du 22/05/2024, proposer au CA de l'université un changement de dénomination.

Ce vœu s'inscrit dans une volonté stratégique et de communication, à un moment clé de son histoire : ses soixante ans et son prochain emménagement au centre-ville de la capitale régionale.

Le travail en cours sur la nouvelle signalétique du site Madeleine incite à basculer dès maintenant sur la dénomination choisie, qui sera popularisée aisément par l'exposition médiatique de 2026 (60 ans de renaissance et 720 ans du droit universitaire à Orléans).

Le changement est limité, mais important : la substitution de « management » à l'obsolète « gestion », et l'ajout du « O » désormais associé à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole orléanaise.

La visibilité accrue de l'école universitaire de management (IAE) est indispensable, dans un contexte désormais très concurrentiel où les business school privées communiquent beaucoup sur les salons régionaux.

Avec « DEM'O », la communication sur le tournant majeur que va connaître la faculté de droit, économie et management sera palpable et son partage avec les lycéens, les étudiants, les partenaires, facilité.

Le Conseil d'administration approuve le changement de dénomination de l'UFR Droit-Economie-Gestion (DEG) en UFR Droit-Economie-Management d'Orléans (DEM'O).

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	8
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	26
Contre :	3

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 14 novembre 2025

Le Président de l'Université



Eric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.